



Commune de Lamalou les Bains

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers - Canton de Clermont l'Hérault

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 034-213401268-20251210-2025_077-DE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2025-077

Réf : 8.4.15 Forêts

Objet : Plan
Communal de
Sauvegarde -
approbation volet
Feu de Forêt

Date de
convocation :
05/12/2025

Date d'affichage :
05/12/2025

Nombre de
conseillers en
exercice : 22

Présents : 15

Votants : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lamalou-les-Bains, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur DALERY Guillaume, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

DALERY Guillaume, SABATIER Jean-Claude, MECHE Florence, GUYARD LACHAL Angeline, CANOVAS Michel, PICARD Thérèse, POULAIN Alain, BLANQUART Marie-Christine, BALDACCHINO Thierry, ROBINET Corinne, DANIEL Nathalie, ROQUES Magali, PUNA Marie, FLORENTIN Fabrice, SZULAK Laurent.

Absents ayant donné procuration :

***ARONOFF Emmanuel (procuration à CANOVAS Michel)
BURGAT Laurent (procuration à DALERY Guillaume)***

Absents :

***Mrs. BRAIL Patrick, GARRE Pierre, LACOUCHE Maxence
Mmes PEREZ Nathalie, VIDAL Lise***

Mme Angeline GUYARD LACHAL a été élue secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211-1 et suivants,

Vu le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune de Lamalou-les-Bains élaboré en 2007,

Le plan communal de sauvegarde définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention (DICRIM).

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été élaboré en 2007 pour la commune de Lamalou-les-Bains. Celui-ci a fait l'objet de mises à jour.

La commune de Lamalou-les-Bains est soumise au risque feu de forêt et il convient de prévoir, d'organiser et de structurer les actions en cas d'événement majeur. Monsieur le Maire soumet donc aux membres du Conseil Municipal la révision du Plan Communal de Sauvegarde incluant un volet détaillé sur ce nouvel aléa.

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,**

- **Approuve** la révision du Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Lamalou-les-Bains, élaboré en 2007 en incluant le volet risque feu de forêt.
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre un arrêté portant adoption de la révision du Plan Communal de Sauvegarde et toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

Ainsi délibéré les jour mois et an susdits,

Rendu exécutoire après envoi à la Sous-Préfecture.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire dans un délai de deux mois ou d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme,

Le Maire



ID : 034-213401268-20251210-2025_077-DE

Plan d'actions Feu - Lamalou-les-Bains

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 034-213401268-20251210-2025_077-DE

The map displays the commune of Lamalou-les-Bains with various fire action points marked by numbered icons. The icons are color-coded: red for high risk, yellow for medium risk, and green for low risk. Some icons are also marked with a 'P' for 'Point de rassemblement' (assembly point). The map shows the town of Lamalou-les-Bains, the Ruisseau de la Borne, and the Ruisseau de la Borne. The map is titled 'Plan d'actions Feu - Lamalou-les-Bains' and includes a header with the date '15/12/2025' and the ID '034-213401268-20251210-2025_077-DE'.

10/07/2024

Moyens de gestion de crise

Evacuer

Habitat privé

1 - Aire de camping car

4 - Bardejean

7 - Couguelate 1

10 - Bois de Coubillou

12 - Notre dame de Capimont (touristique)

2 - Maison STER

5 - Lotissement Sanchez

8 - Sabourel

11 - La Lande

3 - Villecelle

6 - Lotissement Les Pins

9 - La Fontette

Moyens de gestion de crise

13 - PC de crise - Mairie

16 - Parking du parc des loisirs - Parking refuge

19 - Parking Ulysse - Parking refuge

22 - Ateliers municipaux - Matériel municipal

25 - Sirene ancienne mairie - Alerte à la population

28 - Borne incendie - Point d'eau feu de forêt

31 - Borne incendie - Point d'eau feu de forêt

34 - Borne incendie - Point d'eau feu de forêt

37 - Borne incendie - Point d'eau feu de forêt

40 - Borne incendie - Point d'eau feu de forêt

43 - Borne incendie - Point d'eau feu de forêt

46 - Borne incendie - Point d'eau feu de forêt

14 - Salle des fêtes - 200 personnes debout

17 - Parking Calmels - Parking refuge

20 - Caserne de pompiers - Se coordonner

23 - Arrêt de bus devant l'école - Retour anticipé des élèves

26 - Piscine municipale - Point d'eau feu

29 - Borne incendie - Point d'eau feu de forêt

32 - Borne incendie - Point d'eau feu de forêt

35 - Borne incendie - Point d'eau feu de forêt

38 - Borne incendie - Point d'eau feu de forêt

41 - Borne incendie - Point d'eau feu de forêt

44 - Borne incendie - Point d'eau feu de forêt

15 - Centre Ulysse - 350 personnes

18 - Parking du marché - Parking refuge

21 - Stade - zone héliport

24 - Arrêt de bus bd St Michel - Evacuation de la population

27 - Borne incendie dans les pins - Point d'eau feu

30 - Borne incendie - Point d'eau feu de forêt

33 - Borne incendie - Point d'eau feu de forêt

36 - Borne incendie - Point d'eau feu de forêt

39 - Borne incendie - Point d'eau feu de forêt

42 - Borne incendie - Point d'eau feu de forêt

45 - Borne incendie - Point d'eau feu de forêt

Publié le

Arrêté

ID : 034-213401268-20251210-2025_077-DE

-  47 - Borne incendie - Point d'eau feu de forêt
-  48 - Borne incendie - Point d'eau feu de forêt
-  49 - Borne incendie - Point d'eau feu de forêt
-  50 - Borne incendie - Point d'eau feu de forêt
-  51 - Borne incendie - Point d'eau feu de forêt
-  52 - Borne incendie - Point d'eau feu de forêt
-  53 - Borne incendie - Point d'eau feu de forêt
-  54 - Borne incendie - Point d'eau feu de forêt
-  55 - Borne incendie - Point d'eau feu de forêt
-  56 - Borne incendie - Point d'eau feu de forêt
-  57 - Borne incendie - Point d'eau feu de forêt
-  58 - Borne incendie - Point d'eau feu de forêt
-  59 - Borne incendie - Point d'eau feu de forêt
-  60 - Borne incendie - Point d'eau feu de forêt
-  61 - Borne incendie - Point d'eau feu de forêt
-  62 - Borne incendie - Point d'eau feu de forêt
-  63 - Borne incendie - Point d'eau feu de forêt
-  64 - Borne incendie - Point d'eau feu de forêt
-  65 - Borne incendie - Point d'eau feu de forêt
-  66 - Borne incendie - Point d'eau feu de forêt
-  67 - Borne incendie - Point d'eau feu de forêt
-  68 - Borne incendie - Point d'eau feu de forêt
-  69 - Borne incendie - Point d'eau feu de forêt
-  70 - Borne incendie - Point d'eau feu de forêt
-  71 - Borne incendie - Point d'eau feu de forêt
-  72 - Bache souple 120m3 - Point d'eau feu de forêt
-  73 - Bâche souple privée 120m3 - Point d'eau feu de forêt